

La plainte des premiers Requérants (une traduction de l'originale qui est en Anglais

Lumière Synergie Développement

BP 279 RUE ValPar Ndiaye. Escale Fatick – Sénégal

Téléphone +221339459040 :+221776417074

Email : alsagne@aim.com/l syndev@aol.com

Bargny, le 9 mai 2016

Monsieur S. Touré

Directeur, Unité de vérification de la conformité et de médiation

Banque africaine de développement

Avenue Jean-Paul II, Abidjan, Côte d'Ivoire

Email : crmuinfo@afdb.org

Monsieur S. Priem

Complaints Office, Nederlandse Financierings-Maatschappij voor Ontwikkelingslanden NV

P.O. Box 93060

2509 AB The Hague

The Netherlands

Email: complaintsoffice@fmo.nl

Responsable de la Conformité

Banque ouest-africaine pour le développement (BOAD)

68, Avenue de la Libération, Lomé, Togo

Email : plaintes-conformité@boad.org

Objet : Plainte concernant le projet de centrale à charbon de Sendou, Sénégal

Messieurs Priem et Touré,

Tout d'abord, Takkom Jerry voudrait vous exprimer sa satisfaction de vous soumettre la plainte au sujet de la centrale à charbon de Sendou (ci-après le « projet de Sendou ») au Sénégal, conjointement financé par la BAD, la BOAD et FMO. La mise en œuvre du projet a démarré en 2013 sans que les problèmes soulevés dans la présente plainte ne soient réglés. Ces mêmes problèmes avaient déjà été évoqués lors de la consultation publique concernant le projet de Sendou, que nous considérons comme étant insuffisante.

Informations générales et contexte

Au cours de ces dix dernières années, l'Etat du Sénégal a placé la réduction du déficit énergétique dont souffre le pays à la tête des priorités. Si nous apprécions l'importance de cette initiative pour le développement du pays, l'option de la construction d'une centrale à charbon est malavisée, et le choix de Sendou comme site d'implantation est inadapté.

En premier lieu, le site d'implantation du projet se trouve en plein cœur de notre communauté.

Les éléments constitutifs du site sont :

- 1 433 parcelles de terrain qui, en 1995, 1996 et 2007 avaient été attribuées aux familles de la communauté affectées par l'érosion côtière, dans le cadre du plan de réinstallation au titre des projets Minam 1 et Minam 2 ;
- Le fleuve Khouloup, prend sa source de l'unique bassin de retenue au sein de la communauté et s'écoule le long des champs avant de se jeter dans l'océan atlantique, au sud du village, à une distance de 100 mètres de la centrale, et ce en passant par son embouchure appelé localement Banoukkha, un site de notre patrimoine ancestral (un baobab) où réside l'esprit protecteur de notre village ;
- Le site de transformation des produits de la pêche appelé localement Khelkom, où environ 1 000 femmes et autres saisonniers travaillent et tirent leur subsistance de ces activités ;
- Un point de collecte des eaux usées ;

Le site est également proche de :

- Certains points d'eau aménagés utilisés par l'ensemble de la communauté pour le bétail ;
- Un projet de reconstitution d'une barrière de corail financé par la Banque mondiale en vue de la construction d'une pépinière pour la régénération de la biodiversité marine ;

- Des équipements publics, notamment le village populeux de Minam qui abrite une école primaire, un centre de santé, un jardin d'enfants et un cimetière ;

Dès lors, la proximité du site d'implantation du projet de Sendou au village de Minam constitue un motif d'affirmer que le projet est en violation du Code de l'environnement, en particulier son article L13 aux termes duquel « les installations relevant de la catégorie 1 doivent être construites à une distance d'au moins 500 mètres des habitations »

En outre, étant donné qu'il n'existe pas d'autres réserves foncières dans la localité, notre communauté sera plus exposée aux conséquences de l'érosion côtière, l'avancée de la mer nous obligeant à abandonner nos habitations avec le risque de dislocation de nos familles que cela comporte.

Par ailleurs, l'absence d'accord avec les titulaires de droits fonciers, l'absence d'indemnisation pour la grande majorité des personnes affectées et le manque d'un Plan de réinstallation accepté par tous constituent des violations des normes environnementales et humaines de la BAD, de la BOAD et de FMO.

Deuxièmement, nous sommes préoccupés par la pollution de l'air et pour notre santé. La centrale de Sendou n'est pas la seule unité industrielle polluante à proximité de notre village. Nous souffrons déjà des effets de la cimenterie de SOCO CIM, située à moins de 2 kilomètres du projet de Sendou. A côté de Sendou, on prévoit la construction d'une centrale à charbon encore plus grande, d'une capacité de 250 MW. Il n'y a pas d'études indiquant clairement si les effets cumulés de ces trois installations créent d'éventuels risques pour la santé.

Nous avons soulevé ces problèmes et bien d'autres qui sont décrits en détail à l'annexe 1 auprès de la BAD et de FMO mais jusqu'à présent, des solutions ne sont pas encore trouvées pour juguler ces effets négatifs et il n'y a pas eu de réelles consultations avec la communauté. En conséquence, nous estimons que ce projet n'est pas conforme aux normes environnementales, sociales et humaines de la BAD, de la BOAD et de FMO.

Nous demandons au Mécanisme indépendant d'inspection de la BAD et au mécanisme homologue de FMO d'effectuer une vérification de la conformité et d'entamer des démarches pour la résolution des problèmes sus-évoqués. En même temps, nous demandons au mécanisme concerné de la BOAD d'effectuer une vérification de la conformité.

La présente plainte a l'appui technique de SOMO, Both ENDS et Lumière Synergie Développement. Nous demandons que toute communication future concernant cette plainte soit adressée à nos conseillers Aly

Sagne à Lumière Synergie Développement (alsagne@aim.com), Anna Floor van Ojik 0 Both ENDS (a.vanojik@bothends.org) et Joseph Wilde Ramsing (j.wilde@somo.nl) à SOMO.

Nous vous saurons gré de votre prompt réponse à notre plainte.

Veillez accepter nos cordiales salutations.

(é) M. Ibrahima Diagne,

Président Takkom Jerry, Centre socio-culturel

Bargny, 20100, Dakar, Sénégal

Tél : +221 77 185 3868

Email : takkomjerrybargny@gmail.com

(é) M. Aly Sagne

Président Lumière Synergie pour le Développement

BP 279 Escale Fatick Sénégal

Tél : +221 339459040

Email : alsagne@aim.com/ skype : fredsagne

Moreover, the lack of any agreement with the right-holders of these land titles, the absence of any compensation for the large majority and the lack of an agreed Resettlement Plan are a breach of AfDB, BOAD and FMO's environmental and human rights standards.

Secondly we are worried about air pollution and our health. Sendou is not the only polluting industry in the proximity of our village: the SOCOCIM cement factory, located at less than 2 kilometers from the Sendou project, is already affecting us. Next to Sendou, another even bigger coal-fired power plant providing 250 MW is being planned. There is no clear study establishing whether the cumulative impacts of these three plants poses any health risks.

We have raised these issues, and many more which are described in full detail in annex 1, with AfDB and FMO² but these negative impacts are still not adequately addressed at this moment and there has not been any adequate consultation with the communities until this day. Therefore we believe that this project is not in line with the AfDB, BOAD and FMO's environmental, social and human rights standards.

We would like to ask the Independent Complaints Mechanism of AfDB and FMO to undertake a compliance review and a problem-solving exercise. At the same time we would like to request BOAD's ICM to undertake a compliance review.

This complaint is technically supported by SOMO, Both ENDS, and Lumiere Synergie Developpement. We would like to request that any communication regarding this complaint is shared with our advisors Aly Sagne at Lumiere Synergie Developpement (alsagne@aim.com), Anna Floor van Ojik at Both ENDS (A.vanOjik@bothends.org) and Joseph Wilde Ramsing (j.wilde@somo.nl) at SOMO.

We look forward to your prompt reply to our urgent request.

Yours sincerely,

Mr. Ibrahima Diagne, President
Takkom Jerry, Centre Socio-culturel,
Bargny, 20100, Dakar - Sénégal
Tel: +221 77 185 3658
Email Address: takkomjerrybargny@gmail.com
/facnat55@gmail.com

Mr. Aly Sagne
President
Lumière Synergie pour le Développement
BP: 279 - Escale - Fatick - Sénégal
Tel.: +221- 339459040 - +221-776417074
Email: alsagne@aim.com / skype: fredsagne



² We refer to annex 2 for a complete list of our interactions with both development banks.